

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**Assemblée régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 541, rang Prescott formée par le lot 4 130 323 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul avant du bâtiment principal à 5,78 mètres. Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit une marge de recul avant de 7,5 mètres pour tout bâtiment principal situé dans la zone R-3.
- L'augmentation de l'empiètement de la galerie dans la marge de recul avant à 3,86 mètres. Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit un empiètement de 2 mètres des galeries dans la marge de recul avant.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 12 septembre 2018.

Michel St-Martin  
Directeur adjoint

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Michel St-Martin, directeur adjoint de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut, en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil, entre XXh00 et XXh00, ainsi que sur le site internet de la municipalité le 12<sup>ème</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 12<sup>ème</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

Michel St-Martin  
Directeur adjoint